

## CONTACT ET HORAIRES

Service État Civil 5 rue Eugène Berrurier 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel : 01.34.90.89.43

Courriel : [etat-civil@mairie-conflans.fr](mailto:etat-civil@mairie-conflans.fr) Site : [www.conflans-sainte-honorine.fr](http://www.conflans-sainte-honorine.fr)

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Fermé le jeudi matin et ouvert: 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00-13h00



# CERTIFICAT DE MORALITÉ ET DE BONNES MŒURS

## QUOI ?

- ✓ Le certificat de bonne vie et mœurs est une attestation du Maire certifiant qu'aucune condamnation ne figure sur le bulletin du casier judiciaire n°3 d'une personne. Ce document n'est autorisé que lorsqu'il est destiné à une autorité étrangère.

## QUI ?

- ✓ A toute personne domiciliée dans la commune et se rendant à l'étranger.

## COMMENT ?

- ✓ Au guichet : Service état civil du domicile. Sans rendez-vous.

## PIÈCES A FOURNIR?

- ✓ Pour les usagers français ou ressortissants de l'Union Européenne : Carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- ✓ Ou carte de séjour en cours de validité et si besoin, récépissé de renouvellement du titre de séjour.
- ✓ Justificatif de domicile.
- ✓ Bulletin de casier judiciaire n°3 établi depuis moins de trois mois.

## DÉLAIS ESTIMATIFS ?

- ✓ 5 Jours.

## COÛT?

- ✓ Gratuit

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Concernant l'extrait de casier judiciaire, vous pouvez en faire la demande en ligne sur [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier : Casier judiciaire de Nantes, 107 rue Landreau, 44300 Nantes cedex.